

PLATEAU DE MANCY

Département du Jura

Altitude: 278 - 415 m

Surface indicative: 46 ha

Référence: FR4302001

2 communes concernées :

Macornay

Lons-Le-Launier

NATURE DU SITE

Pelouses sèches

DESCRIPTION DU SITE - INTERET

Le plateau de MANCY est un exemple caractéristique des paysages résultant de l'érosion des grandes formations géologiques calcaires du Jura. Couvrant une superficie de 46 ha environ, ce plateau perché 150 m au dessus de la plaine lédonienne présente une faible pente vers l'ouest, le versant est étant plus abrupt (falaises et éboulis).

Une exposition privilégiée, des sols peu épais, une faible capacité à retenir l'eau et l'absence d'amendements confient à ce milieu les caractéristiques des pelouses sèches calcaires.

Situé à quelques kilomètres de la réserve naturelle de la grotte de GRAVELLE, le plateau de MANCY fournit l'un des principaux sites ressources pour l'alimentation des colonies de chiroptères* présentes localement et grands amateurs d'insectes :

- Minioptères de Schreibers,
- · Pipistrelles communes,
- Petits murins

POLITIQUE DE PRESERVATION ACTUELLE

La protection et la restauration de ces milieux sont donc souhaitables pour la sauvegarde d'une grande richesse biologique et le maintien d'un paysage rural diversifié. Le Plateau de Mancy est une réserve naturelle volontaire depuis le 12 novembre 1996. C'est dans ce sens que le plan de gestion de la réserve naturelle entend concentrer la plupart des ces actions. Il convient principalement après des phases de réouverture mesurées et proportionnelles aux capacités d'intervention ultérieure de rétablir un pâturage extensif qui limitera l'envahissement et la banalisation des milieux et le perte d'espèces végétales comme les orchidées par exemple.

Ces mesures, en poursuivant les objectifs cidessous, sont de nature à répondre aux principaux objectifs de Natura 2000.

OBJECTIFS DE PRESERVATION A ATTEINDRE SUR LE SITE

- Entretenir et restaurer les milieux ouverts
- Eviter l'emploi de produits de nature à perturber les écosystèmes
- Supprimer progressivement les plantations de pins et de douglas
- ♦ Tenir compte de la valeur pédagogique d'un espace situé en périphérie d'agglomération.

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Justifie la proposition de site d'intérêt communautaire, en vue d'intégrer le réseau Natura 2000 comme Zone spéciale .de conservation.

Habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive habitats:

Code	Habitat annexe I	* : prioritaire
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	* sites d'orchidées remarquables
8160	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	*
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*	

Espèces animales, inscrites à l'annexe II de la directive habitats :

Groupe	Nom de l'espèce
Mammifères - chauves-souris	Minioptère de Schreibers
Mammifères - chauves-souris	Petit Murin

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées sur le site :

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres Vertébrés
Niveau européen	/	/	2	2
Niveau national	/	/	28	1
Niveau régional	3	/	/	/

GLOSSAIRE

Chiroptères : chauves-souris

Chasmophytique : se dit d'une plante colonisant de faibles épaisseurs de terre accumulées dans les fissures de la roche.